

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

Délibération n° :

DL36/2023

Objet :

Demande de subvention
au titre du fonds vert
relatif à l'axe « soutien
au tri à la source et à la
valorisation des
biodéchets »

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/06/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 28

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL36/2023

Demande de subvention au titre du fonds vert relatif à l'axe « soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets »

Le comité syndical,

Vu les statuts du SIOM,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L541-21-1 modifié par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la loi de Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 proposant les dispositifs d'aides au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la délibération n° DL55/2021 en date du 16 décembre 2021 approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIOM, et en particulier le déploiement progressif du service de collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte,

Vu la note de présentation,

Considérant les compétences du SIOM en matière de prévention, gestion et valorisation des déchets, conformément à ses statuts,

Considérant les dispositifs déployés par le SIOM en matière de tri à la source des biodéchets tels que le compostage individuel et partagé, ainsi que la collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte auprès des ménages et des producteurs de déchets professionnels,

Considérant la volonté du SIOM de poursuivre ses actions en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'optimisation des services de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, et en particulier en matière de biodéchets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** le concours financier du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « *Fonds vert* », conformément à son dispositif de soutiens financiers,

- **Autorise** le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023

Affichée le : - 4 JUIL. 2023

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL36_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Demande de subvention au titre du fonds vert relatif à l'axe "soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets".
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL36_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DL36_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1076
<i>nom original:</i>		
DL 36 2023.pdf	application/pdf	329627
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20230704-DL36_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	329627
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 36 2023.pdf	application/pdf	106354
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL36_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	106354

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h44min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h45min15s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h45min30s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 15h51min30s	Recu par le MIAT le 2023-07-04